

### Bulletin « La Voix des familles » 2.0 – Numéro 16 (20 avril 2021)

## La planification pour l'avenir : les testaments, la fiducie Henson et les procurations

*Résumé de KJ (Krystal-Jyl) Thomas, M.S.S., travailleuse sociale autorisée (RSW), et Juliet Haynes, M.S.S., travailleuse sociale autorisée (RSW)*

Les travailleuses sociales KJ Thomas et Jillian Crabbe ont animé cette séance avec la conférencière invitée Katrina Anders (avocate), qui a donné une présentation sur les préoccupations particulières à l'égard de l'avenir et du bien-être de proches vivant avec des problèmes de santé mentale. M<sup>me</sup> Anders a abordé les questions relatives aux aidants, à la sécurité financière, aux testaments, à la fiducie Henson, aux procurations, ainsi que d'autres sujets à prendre en considération en planifiant l'avenir.

De nombreuses familles au Canada comptent un membre atteint d'une maladie mentale grave. Il n'est pas rare, dans ces cas, que les aidants fassent des plans pour aider leur proche de son vivant et après son décès. En Ontario, il existe un certain nombre de programmes d'aide financière, de prestations et d'allègements fiscaux qui peuvent aider les familles à gérer leur revenu de manière plus judicieuse pour elles-mêmes et pour leur proche malade. Ces outils, bien qu'utiles, peuvent être difficiles à comprendre. De plus, les directives et les règles évoluent souvent rapidement. C'est pourquoi il est utile et recommandé de communiquer avec un comptable, un avocat ou un conseiller financier qui vous guidera dans les processus les mieux adaptés à vos besoins. Lorsque vous recherchez des informations, consultez les sites Web du gouvernement pour connaître les pratiques actuelles et, si vous recherchez un avocat, n'hésitez pas à « magasiner », car les frais de services varient. À titre d'estimation, le coût moyen actuel pour l'établissement d'un testament, d'une procuration et d'une fiducie Henson revient à entre 1 000 \$ et 1 500 \$ de frais d'avocat. Tous les renseignements contenus dans le présent bulletin ne sont donnés qu'à titre général, pour vous orienter dans vos démarches.

Pour les aidants qui gèrent les biens d'une personne handicapée, les programmes suivants peuvent être utiles :

**Prestations provinciales d'invalidité (Programme Ontarien de soutien aux personnes handicapées)** – Pour les personnes admissibles de plus de 18 ans, y compris des prestations financières, médicales et autres.

**Crédit d'impôt pour personnes handicapées** – Crédits d'impôt pour les personnes ayant une déficience grave et prolongée (12 mois et plus).

**Régime enregistré d'épargne-invalidité** – Un seul compte/bénéficiaire par personne. Limite à vie globale de 200 000 \$.

**Subvention canadienne pour l'épargne-invalidité** – Un système de subvention de contrepartie pouvant atteindre 300 %, selon le revenu familial du bénéficiaire.

**Prestation pour enfants handicapés** – Une prestation non imposable pouvant atteindre 224,58 \$ par mois pour les familles qui subviennent aux besoins d'un enfant de moins de 18 ans ayant une déficience grave et prolongée.

## Caring for Caregivers | Soigner les soignants

theroyal.ca

**Crédit canadien pour aidant naturel** – Crédit d'impôt non remboursable qui combine trois crédits précédents : le crédit pour aidants naturels, le crédit pour aidants familiaux et le crédit pour personnes à charge ayant une déficience (18 ans et plus).

Pour les personnes devant gérer l'héritage d'une personne handicapée, y compris sur le plan financier, les programmes suivants sont un bon point de départ :

**Fiducie Henson** – Dispositif optimal de planification successorale pour les personnes atteintes d'une maladie grave. Il existe des fiducies Henson testamentaires et entre vifs.

### **Transfert de fonds d'un REER dans un FERR**

**Fiducie de prestations à vie** – Fiducie de prestations à vie relativement à un contribuable et à la succession d'un particulier, si les deux remplissent des conditions particulières.

**Pensions et assurances** – Il peut y avoir des complications dans ces domaines, mais il est possible soit de convertir la pension en une somme forfaitaire et de la diriger vers une fiducie, soit de faire verser le revenu de la pension à une fiducie testamentaire Henson.

**Procuration** – Un document juridique que vous signez pour donner à une ou plusieurs personnes le pouvoir de gérer votre argent et vos biens en votre nom. Dans la plupart des régions du Canada, la personne que vous nommez est appelée « procureur au soin de la personne ». M<sup>me</sup> Anders a fortement recommandé à tout le monde de signer une procuration. Lorsque vous choisissez un procureur pour gérer vos biens, assurez-vous qu'il s'agit d'une personne en qui vous avez confiance. Il n'est pas nécessaire que cette personne vive en Ontario.

Enfin, pour les personnes qui doivent gérer les soins et les biens de leur proche, il convient d'examiner l'option de la tutelle.

**Tutelle** – Un plan de soins officiel et la mise à exécution de ce plan (y compris la désignation d'un tuteur alternatif); possibilité d'examen par le Bureau du Tuteur et curateur public de l'Ontario; la demande finale est soumise à un juge par un avocat.

### Ressources d'aide juridique :

Bien que le Royal ne soit pas en mesure de recommander un avocat en particulier et vous encourage à faire vos propres recherches, le bureau de notre conférencière invitée et avocate, Katrina Anders, est indiqué ci-dessous :

#### **Anders Roloff Jonah**

*Avocats, conseillers juridiques et notaires publics*

460, chemin Hunt Club Ouest, bureau 201

Ottawa, ON K2E 0B8

Téléphone : 613-224-1621

Télécopieur : 613-224-8827

[www.Anderslaw.ca](http://www.Anderslaw.ca)

#### **Aide juridique Ontario**

Appelez au 1-800-668-8258 (sans frais), du lundi au vendredi, entre 8h et 17h, pour obtenir une aide dans plus de 300 langues.

275, rue Slater

Bureaux 1101

Ottawa K1P 5H9

Bureau du district d'Ottawa : 613-238-7931

Bureau des services juridiques intégrés d'Ottawa :

613-569-7448

<https://www.legalaid.on.ca/fr/>

Avocat de service (Cour supérieure de justice)

161, rue Elgin, Ottawa

# family support program programme de soutien familial

## Caring for Caregivers | Soigner les soignants

theroyal.ca

### **ARCH Disability Law Centre**

Clinique juridique spécialisée qui exerce exclusivement dans le domaine des droits des personnes handicapées.

Téléphone : 416-482-8255

Téléphone (sans frais) : 1-866-482-2724

ATS : 416-482-1254

ATS (sans frais) : 1-866-482-2728

Télécopieur : 416-482-2981

Télécopieur (sans frais) : 1-866-881-2723

Demandes générales par courriel : [archgen@lao.on.ca](mailto:archgen@lao.on.ca)

<https://archdisabilitylaw.ca/>

### **Services juridiques communautaires d'Ottawa**

Offre des services d'interprétation par téléphone dans plus de 200 langues. Appelez, dites quelle langue vous parlez et vous serez mis en relation avec un interprète.

<https://www.clsottawa.ca/fr/>

1355, rue Bank, bureau 406

Ottawa, ON K1H 8K7

Téléphone : 613-733-0140

Télécopieur : 613-733-0401

1, rue Nicholas, bureau 422

Ottawa, ON K1N 7B7

Téléphone : 613-241-7008

Télécopieur : 613-241-8680

1299, chemin Richmond

Ottawa, ON K2B 7Y4

Téléphone : 613-596-1641

Télécopieur : 613-596-3364

<https://www.clsottawa.ca/fr/contactez-nous/>

### **Justice Net**

JusticeNet est un service à but non lucratif qui aide les personnes ayant besoin d'une expertise juridique, dont le revenu est trop élevé pour accéder à l'aide juridique et trop faible pour payer les frais juridiques standard.

Frais de 25 \$ pour s'inscrire et trouver un juriste :

<https://www.justicenet.ca/how-to-find-a-professional/>

<http://www.justicenet.ca/>

### **Reach Canada**

Des professionnels du droit fournissent jusqu'à trois heures de travail à titre bénévole pour aider les personnes handicapées confrontées à des problèmes juridiques.

<https://www.reach.ca/>

### **Clinique juridique communautaire de l'Université d'Ottawa**

La Clinique fournit des services juridiques à la communauté d'Ottawa. Le personnel de la Clinique comprend des avocats et des étudiants en droit, et elle offre des services d'éducation juridique au public, des conseils juridiques ainsi qu'une représentation légale devant les tribunaux dans différentes affaires criminelles, familiales et dans des dossiers portant sur les droits des locataires. La Clinique aide aussi les femmes qui ont été victimes d'actes de violence à obtenir une indemnisation.

17, rue Copernicus, Ottawa

Téléphone : 613-562-5600

<https://commonlaw.uottawa.ca/clinique-juridique-communautaire/>

### **Centre des services communautaires Vanier**

Services disponibles en français seulement.

290, rue Dupuis St., 3<sup>ème</sup> étage, Ottawa

Téléphone : 1-877-500-4508

<https://www.cscvanier.com/fr/juridique>